

COMMENT REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION

N° D'ADHESION :

Si ancien adhérent, merci d'indiquer le N° de licence.

VOTRE ASSOCIATION :

A remplir par l'association.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

L'adhérent mentionne **obligatoirement** :

- NOM
- PRENOMS
- SEXE
- DATE DE NAISSANCE
- LIEU DE NAISSANCE

CONTROLE D'HONORABILITE DES ENCADRANTS SPORTIFS * :


A remplir **obligatoirement** si l'adhérent est dirigeant ou animateur au sein de l'association et cocher la case.

Si vous êtes né en France : indiquer seulement les informations concernant votre lieu de naissance.

Si vous n'êtes pas né en France : indiquer en plus des informations sur le lieu de naissance, il est obligatoire d'indiquer le nom du père et de la mère.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES / ACCES A VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

Cocher la case **Oui** ou **Non**



la ligue de l'enseignement
un sport par millions de français

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

La saison commence le 1^{er} septembre 2020 et se termine le 31 août 2021 - Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres majuscules. Votre bulletin d'adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la fédération départementale.

DEMANDE DE LICENCE UFOLEP 2020/2021
(Non utilisable par Mayotte et Nouvelle Calédonie)

No d'adhésion

VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association **No affiliation**

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom d'usage Sexe : Homme Femme

Nom de naissance

Prénom 1 Prénom 2 Prénom 3

Né(e) le

Adresse

Téléphone Mail

Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) ? Non Oui
(Information facultative soumise au libre consentement de la personne de la communiquer. Recueillie dans le but d'adapter l'offre sportive proposée).

CONTROLE D'HONORABILITE DES ENCADRANTS SPORTIFS (Dispositif Ministère des sports)

Si je sollicite une licence Ufolep dirigeant.e et/ou animateur.trice, cette licence me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront susceptibles d'être transmis par l'Ufolep nationale aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

(Les informations sur votre lieu de naissance doivent être renseignées. Elles sont nécessaires pour la vérification d'honorabilité).

Etes-vous né en France ? Oui, compléter : No du département Ville Code postal

Non, compléter : Nom du pays Ville

Votre Père : Nom Prénom

Votre Mère : Nom Prénom

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse RGPDAFFI@LALIGUE.ORG. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

L'enregistrement d'une adresse email par le responsable associatif ou le département dans une fiche d'adhésion déclenchera une demande d'autorisation par mail auprès du propriétaire de l'adresse lui demandant d'autoriser cet enregistrement et de choisir les modes d'utilisation de son email.

Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep, l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires* ? Oui Non
(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

ACCES A VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

En respect de la RGPD, vous pouvez accéder à vos informations personnelles communiqués lors de la demande de licence par votre association à l'Ufolep. Une fois votre licence délivrée par l'Ufolep, votre responsable associatif doit vous remettre une licence sur laquelle figure votre numéro d'adhérent qui va vous permettre d'accéder à votre espace personnel Webaffiligue-Adhérent et à vos données personnelles enregistrées. Connectez-vous à <https://www.affiligue.org> et cliquez sur « Recevoir mes identifiants ». Vous recevrez vos identifiants sur le mail communiqué lors de votre demande de licence.

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre responsable associatif.

Doc 11 - Bulletin de demande de licence Ufolep - 2020/2021 - Page 1/2

* Qu'est-ce que le contrôle d'honorabilité des encadrants sportifs ?

Le ministère Jeunesse et sport demande la mise en place au 1er janvier 2021 par les Fédérations sportives de pouvoir faire la vérification de l'honorabilité des adhérents des associations en contact avec des mineurs quand ils exercent l'encadrement d'activités ;

Pour l'Ufolep, cela concerne l'ensemble des responsables des dirigeants et des animateurs.

Le contrôle sera effectué selon une procédure automatique par l'Ufolep nationale.

Article L. 212-9 /code du sport : Nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activités physiques et sportives, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiant, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substances ou plantes classées comme stupéfiants et incitation à commettre ce délit, délit de dopage et infractions connexes, fraude fiscale. Par ailleurs, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes régis par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

MES ACTIVITES UFOLEP :

Rappel :

Dirigeant = Toute personne qui exerce des fonctions de gestion de l'association (président, trésorier, secrétaire, ...).

Animateur = Toute personne exerçant (à titre rémunéré ou bénévole) des fonctions d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'activité sportive à titre principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle (par ex : entraîneur, aide-entraîneur, coach, moniteur, préparateur physique...).

Officiel non pratiquant : arbitres et/ou juges, de natation, cyclisme, GRS, tennis de table, tir à l'arc, volley, gym, badminton...

Officiel pratiquant : arbitres de hand, basket, foot,...

INFORMATION ASSURANCE DES LICENCIES.ES UFOLEP :

A signer obligatoirement par l'adhérent (ou par le représentant légal si mineur).

Infos complémentaires assurance :

C.I.P. / Complémentaire Individuelle de personnes

Chaque adhérent bénéficie de la garantie « Individuelle Accident » de base. Possibilité de souscrire une option complémentaire pour augmenter certains plafonds de la garantie Individuelle Accident (Cf : Notice d'information « Vos garanties Individuelle Accident corporel » disponible sur le site APAC et le webaffilié).

la ligue de l'enseignement
des sports par l'école, par le club

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

La saison commence le 1^{er} septembre 2020 et se termine le 31 août 2021 - Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres majuscules. Votre bulletin d'adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la Fédération départementale.

DEMANDE DE LICENCE UFOLEP
2020/2021
(Non utilisable par Mayotte et Nouvelle Calédonie)

Mes activités Ufolep

- Je suis non pratiquant.e :

<input type="checkbox"/> Dirigeant.e (pas d'activité à renseigner)	Adulte Ufolep né en 2003 et avant	Jeune Ufolep né de 2004 à 2009	Enfant Ufolep né en 2010 et après
<input type="checkbox"/> Officiel.le (non pratiquant.e) (1)-	Activité principale : _____ Autres activités : _____		

- Je suis pratiquant.e :

Animateur.trice (1) Officiel.le (1) Sportif.ve Sans pratique compétitive (2)

Activité principale : _____ Autres activités : _____

Date du certificat médical (3) (4) _____ ou si je ne suis pas soumis.e au renouvellement annuel du certificat médical, j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé (disponible sur : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)

Etes-vous licencié.e à autre fédération sportive ? Non Oui, précisez _____

Date du CASM Moto (5) (6) _____ et N° _____

Mes activités culturelles et Usap proposées également par mon association

Information assurance des licenciés.es Ufolep

Pour les licenciés.es Ufolep non pratiquants.es et pratiquants.es de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (7) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :

Complémentaire Individuelle de Personnes - option 1

Complémentaire Individuelle de Personnes - option 2

Complémentaire Individuelle de Personnes - option 3 (pour les mineurs)

Date et signature obligatoire du licencié.e
R1-R2-R3-R5-R6
(ou si mineur.e, du/de la représentant.e légal.e)

Pour les licenciés.es Ufolep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Attention : les licenciés.es résidant.es à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (7)
Prise de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.990 €	228.574 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.574 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.574 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Déco par accident	6.098 €	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint.e + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.990 €)	6.098 €
Tarifs 2020/2021	1,31 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

Pour les licenciés.es Ufolep de risque R4 :

(Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (8). Je confirme avoir été informé(e) conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels subis lors de la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature obligatoire du licencié.e R4
(ou si mineur.e, du/de la représentant.e légal.e)

Date d'homologation Ufolep

(1) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur.trice et d'officiels.les sportifs.ves. (2) La licence Ufolep portera le mention « sports de pratique compétitive ». (3) La copie du document sera remise au représentant légal.e ou au/à la Président.e de l'association. (4) Le code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre-indication pour la pratique du sport lors de la première prise de licence. Selon la nature de pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renouvellement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence). (5) Si toutes les données sont remplies la licence portera le mention « Licence Sport motocycliste ». (6) En cas de non acceptation, veuillez barrer le bache et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (7) L'option 3 est réservée aux mineurs.e.s n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants.es rattachés à charge de leurs parents. (8) Veuillez prendre contact avec le la responsable légal.e ou le la président.e d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

Rappel : le certificat médical

Le certificat médical doit mentionner la non contre-indication à la pratique du sport.

Il n'est pas utile de mentionner toutes les activités du licencié. Le médecin doit préciser les activités seulement en cas d'exclusion de la pratique par le licencié.

En cas de **pratique compétitive** du licencié, le certificat médical doit porter la mention « autorise la pratique compétitive ».

Pour une demande de licence « Non pratiquant », un certificat médical ne sera pas demandé. Pour une demande de licence « Pratiquant », un certificat médical est obligatoire.

- 1ère demande de licence / ou en cas de saison blanche (interruption d'une ou plusieurs années) : le certificat médical présenté doit avoir - d'1 an à la date d'homologation Ufolep.

- Renouvellement de licence :

Pour les activités
R1, R2* et R5

- Je fournis un certificat médical tous les 3 ans et je complète le questionnaire de santé tous les ans.*
- Sur la demande de licence je coche la case attestant avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire. Si tel n'est pas le cas je fournis un certificat médical

Pour les activités :

*R2 : rugby et Tir sportif

R3 : alpinisme, plongée sous-marine, spéléologie

R4 et R6

Je fournis **tous les ans** un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et précisant en compétition ou non selon le cas.